

Le mot du Président

XBRL quelles perspectives ?



Bruno Tesnière

**Président XBRL
France**

La mise en place d'un standard informatique au niveau mondial est une course de fond.

Cela requiert bien sûr d'être capable d'innover, mais aussi de savoir trouver les bons compromis technologiques.

Cela nécessite surtout de faire œuvre de persuasion et parfois d'acharnement.

Après plus de dix ans d'existence, quelles nouvelles perspectives peut-on entrevoir quant à l'adoption d'XBRL en Europe ?

Le réglementaire

La sphère réglementaire reste le principal domaine d'adoption d'XBRL.

Dès 2004 des travaux ont commencé en vue de la mise en place de taxonomies dédiées au reporting réglementaire pour les établissements financiers avec la mise en place de la réglementation Bâle III.

Aujourd'hui c'est naturellement (voir même sans le savoir) que les banques françaises et la plupart de leurs homologues européennes produisent leurs états de reporting financier (IFRS) et prudentiel (Bâle III) - à l'autorité de régulation sous le format XBRL.

Il en sera bientôt de même pour les sociétés d'assurance avec la mise en place de la réglementation Solvency II et la décision du régulateur européen (EIOPA) de promouvoir, voir d'imposer, l'utilisation d'XBRL ; évolution importante qui montre une nouvelle fois le caractère incontournable d'XBRL et l'absence de solution alternative crédible.

Les comptes annuels

L'utilisation d'XBRL pour le dépôt et la consultation des comptes annuels des sociétés reste un objectif important.

Seule l'utilisation d'un standard ouvert et commun à l'ensemble des sociétés européennes permettra à un fournisseur un accès facile et pertinent aux comptes de son client dans ou qu'il se trouve en Europe.

Aujourd'hui XBRL a été implanté avec succès dans un certains nombres de pays dont la Belgique, l'Allemagne, l'Espagne, la Grande Bretagne, l'Italie, le Danemark et les Pays-Bas. Mais l'implantation reste parcellaire et, sans un appui fort de la Commission Européenne, beaucoup de pays hésiteront à franchir le pas.

.../...

Sommaire

L'actualité Européenne 3

Solvabilité II : 5 questions à Jean-Luc.Menda 5

Première synthèse du Groupe de Travail Assurances Solvency II / XBRL 7

Pourquoi être certifié XBRL ? 9

24ème Conférence Internationale XBRL Abu Dhabi 11

XBRL France vous invite à participer le 23 octobre 2012 à la prochaine Conférence XBRL Solvabilité II

Page 12

... le mot du Président

Aujourd'hui dans le cadre des réformes des directives comptables et transparence les propositions de la Commission restent en retrait, mais certains parlementaires européens se sont saisis du sujet et l'on peut espérer une évolution favorable de la position de la Commission.

Si les amendements proposés par les députés arrivent à leur terme, un vote est attendu au parlement dans les prochaines semaines, on peut espérer qu'XBRL s'imposera à l'horizon 2018 à l'ensemble des sociétés européennes pour le dépôt des comptes annuels.

Les sociétés cotées

L'utilisation d'XBRL pour le reporting des sociétés cotées a toujours été un objectif important pour le consortium et son principal succès sur ce terrain reste l'expérience américaine, même si l'expérience espagnole doit être néanmoins soulignée.

Depuis que l'ancien président de la SEC, Christopher Cox, a donné l'impulsion nécessaire au projet, toutes les sociétés américaines cotées ont été progressivement amenées à produire leurs comptes en format XBRL pour le dépôt sur la base EDGAR de la SEC.

La législation américaine prévoit que les sociétés étrangères cotées sur les places américaines devront faire de même pour leurs comptes établis en IFRS, la date de mise en œuvre étant suspendue à l'approbation par la SEC de la taxonomie IFRS publiée par la Fondation IFRS.

Cette approbation a pris du retard, engluée dans des discussions techniques et politiques, mais reste toujours d'actualité et beaucoup pensent que cette décision ne peut être prise distinctement de celle relative à l'adoption des IFRS pour les sociétés américaines.

La SEC sera-t-elle le cheval de Troie qui permettra à XBRL de prouver son intérêt aux acteurs des marchés boursiers européens ?

L'adoption d'XBRL s'est faite jusqu'à présent par vagues successives, chacune étant déclenchée soit par une refonte en profondeur d'un besoin de reporting (Bâle III) soit portée par un décideur de haut niveau portant une vision précise des bénéfices attendus (Christopher Cox).

L'observation du paysage réglementaire Européen et les actions prises au niveau du parlement et de la commission laissent augurer le déclenchement d'au moins deux nouvelles vagues de mise en place à court et moyen terme en Europe. En 2012 et 2013 les sociétés d'assurance seront amenées à préparer leur passage à Solvency II et par la même à adopter XBRL.

Quant à la publication des comptes annuels des entreprises selon les résultats des discussions en cours au parlement et à la commission on peut espérer qu'un nouvel élan soit donné dans un avenir pas trop lointain.

Bruno Tesnière



Gilles Maguet

**Secrétaire Général
XBRL Europe**

gilles.maguet@xbrl-
eu.org

L'actualité européenne

XBRL Europe a tenu sa 9ème journée XBRL Europe le 31 Mai 2012 à Madrid au cours de la semaine XBRL organisée par XBRL Spain, XBRL Europe, Eurofiling et l'European Banking Authority.

80 personnes pour XBRL Europe ont assisté à cette journée et 200 en tout pour cette semaine XBRL à Madrid. (voir les présentations mises en ligne <http://www.eurofiling.info/15thworkshop/xeu.shtml>)

Durant la session plénière dans la matinée du 31 Mai, les représentants des Autorités Européennes de Supervision (EBA pour les Banques, EIOPA pour les Assurances, ESMA pour les Marché Financiers) ont présentés leurs feuilles de route XBRL.

Notamment l'EBA et l'EIOPA sont les plus avancés puisque les taxonomies COREP FINREP « nouvelle génération » et SOLVENCY II sont en cours ou en fin de développement pour

des mises en application des reporting réglementaires obligatoires en 2013/2014.

Autre fait majeur de cette journée XBRL Europe, l'annonce des grandes avancées XBRL du Parlement Européen portées par les députés Wolf Klinz et Alexandra Thein, dans la réforme de la directive comptables et de celle concernant la transparence financière.

Le Parlement annonce ainsi sa volonté de l'utilisation d'XBRL sur le territoire de l'UE pour le reporting obligatoire des comptes annuels des PME ainsi que celui des sociétés cotées à partir du 1er Janvier 2018.

Cette avancée est néanmoins encore en cours de débat à l'intérieur du Parlement dans ses comités ECON et JURI et aussi surtout entre le Parlement Européen, la Commission Européenne et le Conseil Européen dans un processus dit de dialogue.

Les comités ECON et JURI du Parlement Européen doivent se mettre d'accord concernant XBRL et un vote en séance plénière devrait intervenir en Octobre 2012. Tout cela pourrait être positif pour l'adoption d'XBRL en Europe. XBRL Europe suit de très près ce chantier et vous tiendra informés des dernières décisions à venir.

Les groupes de travail ont par ailleurs présenté leurs travaux respectifs et ont tenu des ateliers l'après midi du 31. Le groupe XBRL Europe Business Registers (xEBR) a détaillé ses travaux sur la taxonomie xEBR et l'opportunité d'élaborer une taxonomie xEBR - BACH en accord avec les travaux de l'ECCBSO (Comité Européen des Centrales des Bilans).

Le groupe COREP FINREP Solvency II a quant à lui activement participé aux travaux Eurofiling (15th workshop) concernant les taxonomies COREP FINREP et Solvency II.



.../... L'actualité européenne

Durant cette journée s'est aussi déroulée l'Assemblée Générale d'XBRL Europe au cours de laquelle de nouveaux statuts ont été approuvés et un nouveau comité Exécutif a été élu pour 2 ans.

Ces nouveaux statuts consacrent la mise en place d'un statut de membre provisoire non votant pour des petites structures dans des pays Européens n'ayant pas de juridiction XBRL ou bien appartenant à des juridictions XBRL non membres d'XBRL Europe.

XBRL Europe a élu son nouveau Comité Exécutif constitué de Marc Hemmerling Luxembourg – Président, Jean Luc Menda France – Vice Président, Camille Dümm Belgique, Enrique Bonson Espagne, Tony Fragnito XBRL International et Hans Buysse de l'EFFAS (European Federation of Financial Analyst Societies) pour le 6ème siège dévolu aux membres directs.

XBRL Europe est maintenant composé de 17 membres : XBRL International, les juridictions Européennes XBRL suivantes et leurs propres membres (XBRL Belgium, XBRL Denmark, XBRL Germany, XBRL France, XBRL Italy, XBRL Luxembourg, XBRL Netherlands, XBRL Spain. XBRL Europe a aussi des membres directs: The European Federation of Financial Analyst Societies, Deloitte Innovation BV, Bermuda Monetary Authority, Fujitsu Poland EMEA, Infogreffe, Theia Partners, Ernst & Young EMEIA and Bank Al Maghrib (Central Bank of Morocco)).

XBRL Europe a beaucoup contribué au cours de ces derniers mois à toutes ces avancées et discussions avec toutes les Autorités Européennes qu'elles soient de supervision ou tout simplement le Parlement Européen ou la commission Européenne, ainsi que les fédérations professionnelles

comme la Fédération Bancaire Européenne ou la Fédération des Experts comptables Européens. En particulier nous pouvons mentionner le séminaire co-organisé par XBRL Europe et l'EIOPA à Tallinn en Estonie le 11 Avril 2012 qui a permis de présenter les avantages de XBRL à toutes les Autorités de Supervisions Nationales des Assurances notamment d'Europe Centrale, concernant la mise en place du reporting Solvency II en XBRL par EIOPA. Ce séminaire qui a réuni plus de 80 personnes a été qualifié de grand succès par l'EIOPA. (voir les présentations sur <http://eurofiling.info/EIOPAXBRLEuropeSeminarTallin2012/>)

La transition est toute trouvée pour le séminaire francophone Solvency II organisé par XBRL France en collaboration avec XBRL Europe et qui se tiendra à Paris le 23 Octobre prochain et qui sera grâce à vous tous un grand succès.

Solvabilité 2 : l'Autorité de Contrôle Prudentiel lance un grand projet pour aider les assureurs déclarants à se mettre en conformité

5 questions à Jean-Luc Menda

Jean-Luc Menda

Adjoint au Directeur DRH-MSI
au Secrétariat Général de
l'ACP-Banque de France

Vice Président XBRL

L'ACP lance un projet pour préparer Solvabilité 2. En quoi consiste-t-il ? Qui sont les acteurs concernés ?

Le projet Solvabilité 2 de l'ACP a pour objectif d'assurer la collecte des données du nouveau reporting, de vérifier la qualité des données, d'effectuer éventuellement les relances nécessaires auprès des organismes d'assurance et de mettre à la disposition des contrôleurs et des analystes de l'ACP les outils nécessaires pour analyser les données et effectuer des études transversales.

Quelles sont les différentes étapes ? Pouvez-vous nous donner un calendrier ?

Nous avons commencé à travailler avec les utilisateurs internes, contrôleurs des organismes d'assurance en février 2011, pour aboutir à un premier livrable, le cahier des charges fonctionnel et technique, en janvier 2012.

Après avoir sélectionné le prestataire, nous allons finaliser l'étude préalable à l'automne. L'objectif est d'ouvrir une plate-forme de tests pour les professionnels concernés à l'automne 2013, afin de laisser une période suffisante pour réaliser des tests. Le calendrier retenu prévoit les premières remises pour l'échéance de mars 2014.

Toutefois, le calendrier du projet peut être amené à évoluer en fonction du calendrier réglementaire.

Ce projet est basé sur XBRL. Pourquoi ? Quels sont les avantages de ce langage pour le reporting Solvabilité 2 ?

XBRL (eXtensible Business Reporting Language) est un langage informatique basé sur XML, devenu un standard au niveau international pour l'échange d'informations financières (mais également non financières).

En 2005, l'autorité de supervision européenne, le CEBS à l'époque, devenu EBA –European Banking Authority – a recommandé ce standard pour les nouveaux reporting européens adoptés pour la mise en œuvre de Bâle II et des IFRS.

Ce langage permet de partager au sein d'une communauté très large (ici les superviseurs européens et les déclarants) des définitions communes, ainsi que toutes les informations relatives à la structure des reporting et aux formules de contrôle des données. Toutes ces informations sont incluses dans ce que l'on appelle des « taxonomies » qui peuvent être largement partagées.

Dans le cadre de sa préparation du nouveau reporting Solvabilité 2, le superviseur européen du secteur de l'assurance, l'EIOPA, a également décidé de retenir ce standard.

.../...

.../... 5 questions à Jean-Luc Menda

Quelles vont être à votre avis les conséquences pour les assureurs de l'utilisation de ce langage pour leur reporting?

En France, le reporting Solvabilité I était fourni au superviseur au format excel, ce qui n'était pas sans soulever de problème pour la vérification de la qualité des données, et pour l'industrialisation du processus de collecte. Les organismes d'assurance vont donc à l'avenir devoir produire et transmettre un flux XBRL à l'ACP.

La constitution du flux XBRL dépendra de la taille des remettants. Dans tous les cas, quel que soit le format de reporting, la première étape consiste à extraire du système d'information les données nécessaires pour le nouveau reporting. C'est l'étape la plus importante. Ensuite, il s'agit, en utilisant la taxonomie, de produire le flux XBRL. Les plus petits déclarants pourront utiliser des logiciels de conversion de données excel en flux XBRL.

Enfin, rappelons que les plus petits organismes resteront soumis pendant environ 5 ans à l'ancien reporting Solvabilité I.

Capitalisez-vous sur le projet SURFI ? Et dans l'affirmative, de quelle manière?

Oui, nous allons nous appuyer sur la solution développée lors de la mise en place du reporting SURFI (Système Unifié de Reporting Financier), et de la collecte COREP et FINREP. Les données seront ainsi collectées dans le portail OneGate de la Banque de France, puis contrôlées et analysées dans l'application SURFI. Il y aura bien entendu de nombreuses adaptations pour répondre aux besoins spécifiques des contrôleurs d'assurance. C'est tout l'objet de ce projet informatique.

Première synthèse du Groupe de Travail Assurances Solvency II / XBRL



Jean-Charles Beraud

Sopra Group

Responsable du groupe de travail Assurances-Solvency II

La nouvelle donne réglementaire au sein du secteur des Assurances au niveau européen, la fusion de l'ACAM et de la Commission Bancaire, ont conduit à une proposition de Reporting pour les Sociétés d'Assurances et pour les Mutuelles basée sur le langage XBRL.

La remise de ce Reporting utilisant de manière obligatoire le langage XBRL réaffirme la place de ce langage lui-même, et confirme l'Association XBRL France dans ses missions essentielles : formation, partage de la taxonomie XBRL, apport de nouvelles en provenance de l'EIOPA, lieu privilégié d'échanges entre participants (Professionnels, Régulateur, Conseils et Editeurs).

Les Groupes de Travail au sein d'XBRL France permettent les rencontres entre professionnels, et restent un vecteur essentiel d'échanges d'information.

Créé en Novembre 2011, le Groupe de Travail XBRL/Solvency

II s'est donné pour objectif d'apporter des éléments de choix sur l'utilisation d'XBRL, en ciblant particulièrement les structures de taille moyenne et petite. Celles-ci portent en effet une charge de mise en place importante en comparaison de leur surface.

Trois types d'événements ont été les vecteurs de l'action entreprise :

1. Tout d'abord, des réunions publiques d'information (non réservées aux membres adhérents) ont été établies :

3 novembre 2011 : Lancement 15 décembre 2011 : Réunion **d'information** générale

15 décembre 2011 : Réunion d'information générale

24 janvier 2012 : Initiation à la taxonomie XBRL, le projet SII, les stratégies de passage à XBRL

A venir en Septembre 2012 : Synthèse des travaux du GT XBRL

2. Ensuite, des réunions propres au Groupe de travail se sont également tenues :

Le 9 février 2012 : Solvency II – De la culture Excel à la culture XBRL

Le 8 mars 2012 : Découverte de la taxonomie XBRL de l'EIOPA pour Solvency II

Le 4 mai 2012 : Comparatif des solutions éditeurs

Le 7 juin 2012 : Critères de choix des solutions SII

3. Enfin, des formations pratiques, tant générales que plus approfondies, ont été renouvelées permettant la continuité des services apportés par l'Association XBRL France,

L'ensemble de ces réunions ont été un succès, rassemblant chaque fois et tout au long de l'année entre 15 et 25 participants, permettant ainsi un large échange d'idées et d'informations, et assurant une part de la communication en provenance des régulateurs.

.../...

.../... Première synthèse du Groupe de Travail Assurances Solvency II / XBRL

Une première synthèse peut d'ores et déjà être établie sur les sujets abordés.

La possibilité d'utiliser MS Excel comme source de données pour un envoi vers OneGate après traduction en XBRL a été largement évoquée, les éditeurs ayant pu présenter des solutions performantes et opérationnelles.

Les modèles exposés révèlent tous l'utilisation de multiples spécificités du langage XBRL : contrôles, formules, multi-dimensionnalité.

Des stratégies de choix entre ces solutions, d'autres solutions intégrées, et même le choix d'un développement interne ont pu être dégagées, en particulier selon la taille et la volumétrie des établissements d'assurance.

La présence d'une veille réglementaire, la certitude d'une maintenance de qualité tant fonctionnelle que de versioning a également été l'objet de commentaires importants.

Ces points conduisent naturellement vers une réflexion sur la donnée elle-même en tant qu'élément intelligent porteur d'informations bien au-delà d'un simple montant.

Le typage de la Data, son appartenance à un modèle structuré supérieur, sa définition universelle peuvent faire naître un nouveau SI caractérisé par le fait qu'une partie du référentiel est véhiculé directement en son sein.

L'établissement de cette donnée au sein du Système d'information amène inévitablement à prendre en considération le concept de Data Quality, qui fut d'ailleurs un des aspects les plus novateurs lors de la mise en place de COREP par les établissements bancaires.

Enfin, l'objectif final d'un Reporting le meilleur et le plus exact possible doit être toujours présent, ce qui implique la nécessité de contrôles tout au long de la chaîne, et spécialement le respect de ceux qui sont imposés par le régulateur au travers même de la taxonomie.

Au travers des discussions de ce groupe, il faut noter la forte implication des participants, et la volonté commune d'avancer et d'assurer la réussite de la phase finale de reporting de la réforme Solvency II.

Nos prochaines rencontres de Septembre 2012 confirmeront, nous l'espérons tous, cet intérêt, d'autant que les dates de rendez-vous se rapprochent rapidement.

Jean-Charles Beraud

Pourquoi être certifié XBRL ?

Official XBRL certification available now.



Jean-François Commes

AMILIA
jfccommes@amilia.fr

Ce nouveau programme de certification de la Fondation XBRL met en œuvre la seconde initiative du plan stratégique de XII, XBRL International : Produire des matériels de formation de qualité afin d'aider les développeurs et éduquer les nouveaux venus à XBRL !

<http://xbrlcertification.com/default.aspx>

Il s'agit d'un apprentissage modulaire de formation à distance assistée par ordinateur en anglais.

Le programme de formation à la certification XBRL est constitué de modules qui guident progressivement les participants dans tout le programme étudié.

Chaque module se termine par des tests de connaissances sous forme de questions fermées qui permettent aux candidats d'évaluer leurs niveaux et les progrès réalisés. Il y a cinq modules d'apprentissage dans la certification XBRL couvrant un large éventail de sujets, y compris une comparaison des

méthodes de publication des informations financières par les entreprises, les exigences commerciales qui ont conduit au développement du standard XBRL, l'architecture générale d'XBRL, ses composants principaux et aussi, les spécifications de base pour la modélisation préalable au développement d'une taxonomie XBRL.

Les modules sont présentés sous forme d'une table ronde, ce qui permet aux étudiants de voir les débats et les processus de décisions tels qu'ils pourraient les vivre dans leurs entreprises lors de l'adoption d'XBRL.

La table ronde se déroule dans un pays qui pourrait être le nôtre, réunissant un coordinateur gouvernemental et des représentants de l'Autorité des marchés financiers, de la Banque centrale, du Ministère des Finances, de l'Association des déclarants (les sociétés cotées) et des sociétés de logiciels.

Cette table ronde est animée par un consultant en stratégie

de publication électronique de l'association XBRL.

Le Consultant XBRL joue un rôle clé en fournissant des informations sur le format XBRL, et en apportant les réponses aux questions que se posent les différentes parties prenantes.

Le module 1 aborde les sujets suivants :

1.1: La publication électronique - Buts et défis

1.2: Innovation et avantages clés de la communication électronique

1.3: Les différents formats d'échange de données électroniques et les avantages d'une norme

1.4: XBRL en tant que standard de publication électronique d'informations financières

Au cours du module 2, les participants apprennent :

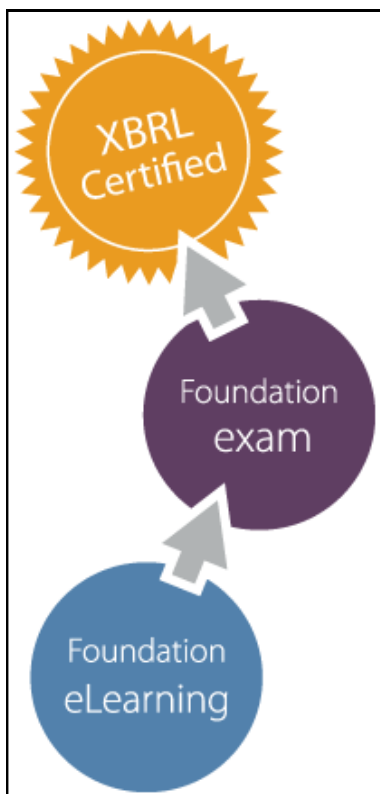
2.1: Développement et maintenance d'XBRL

2.2: La flexibilité : élément décisif dans la mise en œuvre d'XBRL

2.3: Introduction à l'application d'XBRL pour l'échange des rapports annuels

.../...

.../... Pourquoi être certifié XBRL ?



Le module 3, déjà plus technique, couvre les thèmes ci-dessous :

3.1: XBRL en tant que langage de balisage pour des données métier

3.2: Architecture d'XBRL et de ses principales composantes : Dictionnaire et rapports

3.3: Taxonomie XBRL en tant que dictionnaire des concepts du monde des affaires

Pour comprendre le module 4, le plus pointu et le plus long, une connaissance préalable d'XML, XSL, XSLT et XPath semble préférable mais n'est pas obligatoire :

4.1: Introduction à la modélisation des données en XBRL

4.2: Organisation de la taxonomie XBRL: schémas et liens relationnels « Linkbases »

4.3: Fonctions et types de « Linkbases » : but recherché et contenu

4.4: Impact de « Linkbases » sur le contenu des documents d'instance

4.5: Les documents d'instance

4.6: Comparaison des fonctionnalités d'XBRL et de XML pour la publication des informations commerciales

4.7: Architecture générale et de la fonctionnalité des extensions XBRL

Enfin le module 5 donne une bonne vision des outils existants dans le monde XBRL avec :

5.1: Les étapes et les fonctions clés de la chaîne logistique eBRSC

5.2: Les différents rôles des logiciels XBRL dans la chaîne logistique eBRSC

Au terme de cette formation obligatoire d'une trentaine d'heures en ligne, vous avez acquis le droit de présenter l'examen de certification !

Cet examen se déroule, sous le contrôle d'un surveillant, sous forme d'un questionnaire en anglais de quarante questions à choix multiples auxquelles il faut répondre correctement au moins à vingt-six questions (score de 13/20) pour être certifié.

Ce programme de certification XBRL est le seul cycle de formation reconnu mondialement par le consortium XBRL qui a créé, gère et maintient la spécification XBRL.

Les candidats qui réussissent à la formation seront reconnus capables de :

- Reconnaître l'importance et les défis de la communication électronique

- Comprendre le rôle et les principes fondamentaux du langage XBRL en tant que standard de publication d'informations commerciales

- Connaître les événements principaux qui ont jalonné l'histoire d'XBRL et qu'elles sont ses utilisations actuellement

- Comprendre l'architecture du standard XBRL et ses caractéristiques principales

- Intégrer les avantages clés de l'adoption d'XBRL (impact sur les processus de collecte des données, validation, stockage, analyse, publication)

- Etre capable de communiquer les avantages de l'adoption de XBRL afin de mieux répondre aux objectifs des entreprises et des organisations

- Identifier les mesures à prendre pour lancer le processus d'adoption.

Bonne certification à tous et à toutes !

Si vous souhaitez plus d'informations pratiques, n'hésitez pas à me contacter .

Jean-François Commes
jfcommes@amilia.fr

Abu Dhabi a accueilli en mars 2012 La 24ème Conférence Internationale XBRL



Pierre Hamon

etXetera
Expert XBRL



XBRL24 a rassemblé quelques 375 chefs de projet, experts en technologie, régulateurs et business leaders de toutes les parties du monde pour apprendre, se rencontrer et partager leurs vues sur les tendances et les développements les plus chauds en XBRL.

La conférence a été magistralement inaugurée par son Altesse Eng. Sultan Saeed Nasser Al Mansoori, le ministre de l'économie des Emirats Arabes Unis (UAE) et par Arleen Thomas Présidente de XII.

Le ministre a précisé que la transparence des sociétés cotées aux UAE a sensiblement évolué ces dernières années. Il a exprimé l'espoir que le langage XBRL permettra d'augmenter encore la transparence sur les marchés. Il a exprimé la confiance que ces efforts aideront à renforcer la confiance des épargnants locaux

et internationaux dans les marchés financiers des UAE et ajouteront de la valeur à l'économie des UAE qui a bénéficié d'un rétablissement régulier depuis la crise financière globale.

La séance plénière a donné lieu à une remise de prix à quelques 31 sociétés (18 banques, 9 courtiers, 4 firmes d'audit) ayant participé au programme pilote d'expérimentation de la taxonomie.

Les autres points d'intérêt ont été les colloques spécialisés animés par des experts qui ont couvert de manière interactive les tendances et sujets critiques liés aux marchés financiers, aux banques et aux sociétés émettrices de données XBRL.

Deux grandes premières ont été tentées avec succès lors de cette conférence : des sessions pratiques

d'expérimentation des solutions technologiques et un sommet sur les taxonomies qui a réuni les auteurs des principales taxonomies pour discuter architecture, gestion des versions, communication entre émetteurs et fournisseurs, mécanismes de validation et autres.

Arleen Thomas a souligné que l'implication au niveau ministériel dans les pays comme les UAE est critique au succès de XBRL.

Elle a dit : « Le projet des UAE qui est prévu pour un lancement officiel en octobre constitue une feuille de route pour d'autres pays au Moyen-Orient et en Asie ».

Le rendez-vous est fixé pour la prochaine conférence internationale à Tokyo en novembre 2012.

Pierre Hamon

*The speed of business is accelerating.
The volume of information is mounting.
And the role of XBRL is more critical than ever.*

XBRL XXV
6 – 8 NOVEMBER 2012 YOKOHAMA

TO THE NEXT LEVEL OF BUSINESS REPORTING. AND BEYOND.

HOSTED BY XBRL JAPAN

**XBRL France vous invite à participer le 23 octobre 2012
à la prochaine**

« Conférence XBRL Solvabilité II »

A réserver dans vos agendas !

Organisée par XBRL France en partenariat avec XBRL Europe,
cette Journée Conférence aura lieu le **23 octobre prochain**
à l'Etoile Saint Honoré, 23 rue Balzac 75008 Paris, de 9h à 17h30

Solvabilité II est un projet de réforme européenne qui modifie en profondeur les règles prudentielles s'appliquant au secteur de l'assurance.

La directive-cadre du projet Solvabilité II (directive dite « de niveau 1 ») a été promulguée le 17 décembre 2009 au Journal Officiel de l'Union Européenne. Elle doit être complétée par des mesures d'application (mesures dites « de niveau 2 »).

En juin 2011, l'EIOPA (European Insurance and Occupational Pensions Authority) a confirmé le choix du langage XBRL (eXtensible Business Reporting Language) comme format de reporting uniforme pour Solvabilité II au niveau européen et autorisé le développement de taxonomies dédiées sur la base du langage XBRL.

Au-delà de l'utilisation d'un langage spécifique, l'objectif est de faciliter l'harmonisation des reporting dans le secteur des assurances pour optimiser la comparabilité des données et la couverture des risques entre les différents pays. Les enjeux sont donc importants pour les professionnels car ces nouvelles exigences en matière de reporting (Pilier I) impliquent l'adaptation de leur organisation et de leurs systèmes d'informations aux exigences du régulateur, en France l'Autorité de Contrôle Prudentiel.

Où en sont les établissements aujourd'hui dans leur mise en conformité avec Solvabilité II ?

Qu'est ce qu'une taxonomie et comment répond-elle aux exigences du régulateur ?

Quelles solutions informatiques sont d'ores et déjà disponibles sur le marché et comment les mettre en place concrètement au sein des systèmes d'information existants ?

Quels en sont les impacts et les coûts, en termes financiers mais également organisationnels ?

Vous obtiendrez des éléments de réponses lors de cette journée.

Objectifs de l'évènement :

- Informer les acteurs du secteur de l'assurance de l'état du projet Solvabilité II, au niveau national et également européen
- Présenter les taxonomies européenne et française (concernant les états nationaux spécifiques)

Proposer un panorama des solutions disponibles afin d'assurer une mise en conformité performante pour les professionnels du secteur des assurances et des mutuelles.

Pour davantage d'informations, vous pouvez contacter Christine Nicol au 01 44 15 62 54 ou par mail à cnicol@cs.experts-comptables.org



XBRL France
19 rue Cognacq-Jay
75341 Paris Cedex 07
Tél : 01 44 15 60 00
Fax : 01 44 15 90 05

www.xbrl.fr

Lettre d'information éditée par XBRL France.

Pour toute information, vous inscrire ou vous désinscrire, merci d'envoyer un e-mail à l'adresse suivante : info@xbrl.fr